

*deux élévations.* » Ces simples allusions à quelques faits de la vie de saint Pascal suffisent pour faire constater qu'en lui la dévotion eucharistique se développa dans des circonstances et se manifesta par des œuvres qu'il est rare de trouver réunies dans un même homme. Il faut reconnaître dans sa physionomie une prédestination providentielle au choix que le Souverain Pontife vient de faire. Léon XIII peut donc continuer : « *Nous croyons donc que les Associations catholiques, dont Nous parlons, ne sauraient être confiées à un meilleur patronage ; c'est pourquoi, de même que Nous recommandons, assez naturellement, la jeunesse studieuse à saint Thomas d'Aquin, les Associations charitables à saint Vincent de Paul, les malades, ainsi que ceux qui s'attachent à les soulager, à saint Camille de Lellis et à saint Jean de Dieu, de même, espérant que Notre décision tournera à l'intérêt et au bien de la chrétienté, Nous déclarons et Nous constituons, de Notre autorité suprême, et par la vertu des présentes Lettres, saint Pascal Baylon comme patron particulier des Congrès eucharistiques et de toutes les Associations qui ont pour objet la divine Eucharistie, tant de celles qui ont été constituées jusqu'à ce jour que de celles qui le seront dans l'avenir.* »

« On raconte, lisons-nous dans la *Revue franciscaine*, que dans certains milieux cet acte du Souverain Pontife a causé un vrai scandale, quelques grandes dames, à la dévotion toute parfumée de mondanité, ont jeté les hauts cris, tout comme si, au cours d'une brillante soirée, un malencontreux cavalier avait déchiré la traine de leur robe décolletée : « Quoi donc ! s'écriaient-elles dans leur effarement, ce sera un ancien berger, un va-nu-pieds, à qui reviendra maintenant l'honneur de protéger ces œuvres, qui, enfin, réclament une certaine *distinction* d'origine, ou au moins de personne ! Pourquoi pas sainte Claire, la descendante du Comte de Sasso ? Pourquoi pas saint Thomas, l'auteur de l'office du Saint Sacrement ? Pourquoi pas saint Bonaventure ? Pourquoi pas saint Louis, roi de France ? Pourquoi pas saint Ignace ? Certes, l'ancien chevalier aurait eu une autre attitude à la porte du sanctuaire que ce pauvre quêteur de Villaréal : il y a tant d'autres saints qui ont été l'objet des prédilections de Jésus-Eucharistie et qui sont *distingués* ! »

Mais le Souverain Pontife en a jugé autrement, nous sommes autorisés à penser, croyons-nous, que son jugement est aussi